DÉLIBÉRATION N°CP 2021-367
DU 22 SEPTEMBRE 2021

CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL (CAR) ET CONTRAT RÉGIONAL TERRITORIAL (CRT) : 4ÈME AFFECTATION POUR 2021 ET AVENANT - SIGNALÉTIQUE RÉGIONALE

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 133 ;

VU le décret n° 2013-1241 du 27 décembre 2013 portant approbation du Schéma directeur de la région Île-de-France ;

VU la délibération n° CR 57-01 du 13 juillet 2001 relative à l'évolution du règlement des Contrats Régionaux et création des contrats de territoire et fixant les nouveaux plafonds des contrats ruraux ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU la délibération n° CP 16-598 du 16 novembre 2016 relative au contrat régional territorial de Viry-Châtillon (91) ;

VU la délibération n° CP 16-622 du 16 novembre 2016 relative à l'affectation pour la mise en œuvre de la politique contractuelle en faveur des territoires urbains – 3ème affectation 2016 ;

VU la délibération n° CR 181-16 du 17 novembre 2016 modifiée portant création du contrat d'aménagement régional (CAR) ;

VU la délibération n° CP 2017-539 du 22 novembre 2017 relative à l'affectation pour la mise en œuvre de la politique contractuelle en faveur des territoires urbains contrat d'aménagement régional, contrat régional territorial, quatrième affectation 2017 ;

VU la délibération n° CP 2018-249 du 30 mai 2018 relative au contrat d'aménagement régional (CAR) : conclusion de contrats – attribution de subventions – réaffectations – avenants ;

VU la délibération n° CP 2020-188 du 27 mai 2020 relative au contrat d'aménagement régional (CAR) de la commune de Crécy-la-Chapelle (77) ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire

et financier ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2021 ;

VU l'avis de la commission du logement et de l'aménagement ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-367 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide au titre du dispositif **« contrat d'aménagement régional »**,

d'une part, de conclure avec **7** communes, pour les opérations citées en annexe n°1 et récapitulées dans les échéanciers prévisionnels figurant en annexe n°2 à la présente délibération, un contrat d'aménagement régional conforme au contrat type approuvé par la délibération n° CR 181-16 susvisée.

et, d'autre part, de participer au financement des opérations détaillées dans les fiches projets figurant en annexe n°3 à la présente délibération, inscrites dans des contrats d'aménagement régionaux définis ci-dessus.

Subordonne l'attribution de chaque subvention à la conclusion, avec chaque commune maître d'ouvrage, d'un contrat d'aménagement régional et d'une convention conforme à la convention de réalisation type, approuvée par la délibération n° CR 181-16 modifiée par avenant n°1 approuvé par délibération n° CP 2020-373 du 23 septembre 2020 susvisée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme, d'un montant total de **5 773 175 €,** réparti comme suit :

- 5 273 175 € disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », programme HP 52-002 (152002) « Contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial) », action 15200205 « Contrat d'aménagement régional », du budget 2021.
- 500 000 € disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « agglomérations et villes moyennes », programme PR 52-004 « Contrat d'aménagement régional – environnement – Actions territorialisées », action 452004016 « Contrat d'aménagement régional – Environnement – actions territorialisées », du budget 2021.

  Cette affectation relève du Contrat de Plan 2015-2020 prorogé, volet 6 « Volet territorial », sous-volet 61 « Stratégie d'accompagnement des territoires bâtisseurs », projet 612 « Aménagement durable et innovation urbaine ».

Article 2 :

Décide au titre du dispositif **« contrat d'aménagement régional »**, de participer au financement de l'opération détaillée dans la fiche projet figurant en annexe n°3 à la présente délibération, relative au contrat d'aménagement régional (CAR) de la commune de Crécy-la-

Chapelle susvisé.

Subordonne le versement de la subvention pour le contrat d'aménagement régional approuvé par la délibération susvisée, à la signature d'une convention conforme à la convention de réalisation type, approuvée par délibération n° CR 181-16 du 17 novembre 2017 et modifiée par avenant n°1 approuvé par délibération n° CP 2020-373 du 23 septembre 2020 susvisées.

Autorise la Présidente du Conseil Régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme, d'un montant total de **350 000 €**, disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », programme HP 52-002 (152002) « Contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial) », action 15200205 « Contrat d'aménagement régional », du budget 2021.

Article 3 :

Approuve l'avenant n°1 au contrat régional territorial (CRT) de la commune de Viry-Châtillon (91) figurant en annexe n°4 à la présente délibération et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Décide de participer au financement de l'opération détaillée dans la fiche projet figurant en annexe n°3 à la présente délibération, inscrite dans l'avenant n°1 au contrat d'aménagement régional défini ci-dessus.

Subordonne le versement de la subvention pour le contrat régional territorial approuvé par délibération n° CP 16-598 du 16 novembre 2016, à la signature d'une convention conforme à la convention-type de réalisation approuvée par délibération n° CP 16-183 du 18 mai 2016 susvisée.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de **691 311,60 €** disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », programme HP 52-002 (152002) « Contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial) », action 15200205 « Contrat d'aménagement régional », du budget 2021.

Article 4 :

Décide que l'ensemble des conventions signées par la Région Île-de-France dans le cadre de subventions attribuées à des communes franciliennes, intégreront désormais une clause d'obligation en matière d'information, rédigée comme suit :

« La commune bénéficiaire s'engage à autoriser et à faciliter l'implantation d'un panneau « d'entrée de ville » mentionnant le soutien financier de la Région à la collectivité.
La Région assure la fourniture et l'implantation du panneau dès le vote de la subvention régionale.
La commune met en œuvre les procédures d'autorisation d'implantation et s'assure de la bonne exécution de cette obligation.
Les bénéficiaires doivent justifier du respect de ces obligations. La Région peut contrôler le respect de ces obligations. Leur non-respect peut entraîner la suspension du versement ou le reversement des subventions octroyées. »

Article 5 :

Autorise, la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation prévue à l'article 17, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

La présidente du conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 23 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 23 septembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20210922-lmc1126317-DE-1-1) et affichage ou notification le 23 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

Annexe n°1 à la délibération : tableau de délibération

77 SEINE-ET-MARNE			
POMPONNE	EX058187	Réaménagement et extension de l'école maternelle	560 000,00 €
	EX058189	Mise aux normes AD'AP (agenda d'accessibilité programme) de l'école élémentaires et des extérieurs	220 000,00 €
	EX058190	Extension du restaurant scolaire	100 000,00 €
		Total subvention	**880 000,00 €**
SAINT-MAMMES	EX057491	Construction d'un restaurant scolaire et de salles périscolaires et jeunesse	775 000,00 €
	EX057503	Création de deux parkings d'accès aux écoles et mise en securité	75 000,00 €
		Total subvention	**850 000,00 €**
78 YVELINES			
BOUAFLE	EX059021	Réhabilitation et extension de l'ancien logement de l'instituteur de l'école maternelle Le Cèdre en dortoir	53 582,00 €
	EX059024	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	282 271,00 €
	EX059027	Aménagement de l'ilot de la Vierge	337 201,00 €
	EX059023	Augmentation de la capacité du restaurant scolaire	76 946,00 €
		Total subvention	**750 000,00 €**
TRIEL SUR SEINE	EX057239	Construction d'une maison dédiée à la petite enfance	375 000,00 €
	EX058250	Bonus environnemental - construction d'une maison dédiée à la petite enfance	250 000,00 €
	EX057241	Construction d'un centre technique municipal	375 000,00 €
	EX058596	Bonus environnemental - construction d'un centre technique municipal	250 000,00 €
		Total subvention	**1 250 000,00 €**
VERSAILLES	EX059192	Maison de quartier Chantiers	500 000,00 €
	EX059940	Extension groupe scolaire Lully-Vauban	500 000,00 €
	EX059938	Démarche environnementale de l'extension groupe scolaire Lully-Vauban	500 000,00 €
		Total subvention	**1 500 000,00 €**
94 VAL-DE-MARNE			

CHEVILLY-LARUE	EX058810 EX058811	Rénovation thermique du gymnase Marcel Paul Construction d'un équipement scolaire	81 825,00 € 918 175,00 €
		Total subvention	**1 000 000,00 €**
95 VAL D'OISE			
JOUY-LE-MOUTIER	EX057045 EX057044	Réalisation d'un bâtiment pour les archives communales Réaménagement des espaces publics de la Grande rue - Phases 1 et 2	166 512,00 € 533 488,00 €
		Total subvention	**700 000,00 €**
-		**TOTAL GENERAL**	**6 930 000,00 €**

Annexe n°2 à la délibération : échéanciers prévisionnels

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE POMPONNE (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2021	2022	2023	Taux %	Montant en €
MISE AUX NORMES AD'AP (AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME) DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DES EXTERIEURS	661 250,00	440 000,00		440 000,00		50%	220 000,00
EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE	238 050,00	200 000,00		200 000,00		50%	100 000,00
REAMENAGEMENT ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE	1 282 825,00	1 120 000,00		1 120 000,00		50%	560 000,00
TOTAL	2 182 125,00	1 760 000,00	0,00	1 760 000,00	0,00	50%	880 000,00
Dotation prévisionnelle maximum région			**0,00**	**880 000,00**	**0,00**	50%	**880 000,00**

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE SAINT MAMMES (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2021	2022	2023	Taux %	Montant en €
Construction d'une restauration scolaire et périscolaire	1 850 000,00	1 550 000,00	150 000,00	1 350 000,00	50 000,00	50%	775 000,00
Aménagement des abords de l'école Henri Geoffroy : Parking, sécurisation et mise aux normes de l'accès pompiers de l'école	250 000,00	150 000,00	0,00	100 000,00	50 000,00	50%	75 000,00
TOTAL	2 100 000,00	1 700 000,00	150 000,00	1 450 000,00	100 000,00	50%	850 000,00
Dotation prévisonnelle maximum région			75 000,00	725 000,00	50 000,00	50%	**850 000,00**

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE BOUAFLE (78)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2021	2022	2023	Taux %	Montant en €
Réhabilitation et extension de l'ancien logement de l'instituteur de l'école maternelle Le Cèdre en dortoir	273 757,35	107 164	107 164	0	0	0,50	53 582
Augmentation de la capacité du restaurant scolaire	264 646	153 892	0	153 892	0	0,50	76 946
Rénovation énergétique de bâtiments communaux	844 100	564 542	90 000	474 542	0	0,50	282 271
Aménagement de l'ilot de la Vierge	1 038 191	674 402	20 000	600 000	54 402	0,50	337 201
TOTAL	2 420 694,35	1 500 000	217 164	1 228 434	54 402		750 000
Dotation prévisionnelle maximum région			**108 582**	**614 217**	**27 201**	50%	**750 000**

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE (78)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2021	2022	2023	Taux %	Montant en €
Construction d'une maison dédiée à la petite enfance	2 072 945	750 000	394 080	268 275	87 645	50%	375 000
Construction d'un nouveau centre technique municipal	1 273 555	750 000	254 850	467 850	27 300	50%	375 000
Construction d'une maison dédiée à la petite enfance - bonus environnemental	519 530	500 000	100 000	200 000	200 000	50%	250 000
Construction d'un nouveau centre technique municipal - bonus environnemental	533 000	500 000	100 000	200 000	200 000	50%	250 000
TOTAL	4 399 030	2 500 000	848 930	1 136 125	514 945	50%	
Dotation prévisionnelle maximum région			**424 465**	**568 062,50**	**257 472,50**	50%	**1 250 000**

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE VERSAILLES (78)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2021	2022	2023	Taux %	Montant en €
Maison de quartier des Chantiers	3 111 064,92	1 000 000,00	250 000,00	750 000,00		50%	**500 000,00**
Extension groupe scolaire Lully-Vauban	2 526 604,20	1 000 000,00		300 000,00	700 000,00	50%	**500 000,00**
Démarche qualitative et environnementale de l'extension groupe scolaire Lully Vauban	1 008 007,50	1 000 000,00		300 000,00	700 000,00	50%	**500 000,00**
TOTAL	6 645 676,62	3 000 000,00	250 000,00	1 350 000,00	1 400 000,00	50%	**1 500 000**
Dotation prévisionnelle maximum Région			**125 000,00**	**675 000,00**	**700 000,00**	**50%**	**1 500 000,00**

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE CHEVILLY LARUE (94)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2021	2022	2023	Taux %	Montant en €
Rénovation thermique du Gymnase Marcel Paul	999 868,00	818 250,00	0,00	654 600,00	163 650,00	10%	81 825,00
Construction d'un équipement scolaire	10 446 542,00	1 836 350,00	459 087,00	918 175,00	459 088,00	50%	918 175,00
TOTAL	11 446 410,00	2 654 600,00	459 087,00	1 572 775,00	622 738,00	38%	1 000 000,00
Dotation prévisonnelle maximum région			229 543,50	524 547,50	245 909,00	38%	**1 000 000,00**

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE JOUY-LE-MOUTIER (95)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2021	2022	2023	Taux %	Montant en €
Réalisation d'un bâtiment pour les archives communales	865 000	333 024	333 024	0	0	50%	166 512
Réaménagement des espaces publics de la Grande rue - Phases 1 et 2	1 524 250	1 066 976	443 904	623 072	0	50%	533 488
TOTAL	2 389 250	1 400 000	776 928	623 072	0	50%	700 000
Dotation prévisionnelle maximum région			**388 464**	**311 536**	**0**	50%	**700 000**

Annexe n°3 à la délibération : fiches projets

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-367

DOSSIER N° EX049230 - CAR - AMENAGEMENT DU MAIL DES PROMENEURS - CRECY-LA-CHAPELLE (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)
Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-1700
Action : 15200205- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	700 000,00 € HT	50,00 %	350 000,00 €
		Montant total de la subvention	350 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CRECY-LA-CHAPELLE
Adresse administrative : PLACE MICHEL HOUEL
77580 CRECY LA CHAPELLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bernard CAROUGE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 février 2019 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'honoraires de maitrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier, etc.), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Crécy-la-Chapelle (4 531 habitants - INSEE 2017) propose l'opération « Aménagement du Mail des Promeneurs ». Il s'agit d'un espace planté qui longe l'un des bras du Grand Morin entourant la vieille ville, le Grand Brasset. Lieu emblématique de la commune, situé à proximité de nombreux équipements communaux, il constitue un espace de détente et de promenades très apprécié.

Le mail qui borde le centre-ville, à l'écart de la circulation automobile, est le support de nombreuses manifestations (brocantes, foire médiévale, rencontres associatives…). Afin de sécuriser et de rendre attractif ce site, la commune envisage d'y apporter plusieurs aménagements, depuis le secteur en liaison avec la mairie et autour du monument aux Morts jusqu'à son ouverture sur le Grand Morin, lieu remarquable du parcours de la Vallée des Peintres.

Les travaux vont consister notamment à :

- positionner deux allées carrossables distinctes afin d'éviter les conflits d'usage, par la création d'une voie cyclable à double sens, large de 3 m sur 379 m de linéaire, au nord du mail, et le réaménagement de la voie piétonne le long de l'eau ;
- agrémenter le lieu d'un mobilier urbain approprié ;
- mettre en valeur les espaces par un nouvel éclairage comportant 342 points lumineux.

Une attention particulière sera portée aux aménagements paysagers avec :
- le traitement d'un parking (220 m² avec noue plantée) actuellement dépourvu de plantation et jouxtant la promenade ;
- la conservation des alignements d'arbres existants avec traitement des entrées de la promenade ;
- la réalisation d'un théâtre de verdure (1 100 m²) à l'extrémité du mail face au Grand Morin.

Les travaux permettront de préserver et mettre en valeur cet espace public, tout en répondant à un besoin d'équipement fonctionnel. Cette opération est située à proximité de l' « Extension de l'école maternelle Les Promenades » (fiche-projet n°EX049229), inscrite au présent contrat, et dont le nouveau parvis participera au cheminement sécurisé des écoliers et des familles depuis le mail. Le projet bénéficie d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre du plan de relance de l'Etat. A ce titre, le projet de mail sera prolongé par l'installation d'une passerelle enjambant le Grand Morin.

L'architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable de principe pour ce projet le 6 juillet 2020 (site patrimonial remarquable - vallée du Grand Morin).

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de l'opération s'élève à 822 793,95€ HT, plafonné à 700 000€ HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :
- CRECY-LA-CHAPELLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	715 473,00	86,96%
HONORAIRES	107 320,95	13,04%
Total	822 793,95	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	350 000,00	42,54%
ETAT - DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	215 227,93	26,16%
COMMUNE	257 566,02	31,30%
Total	822 793,95	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-367

DOSSIER N° EX057491 - CAR - CONSTRUCTION D'UNE RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE - COMMUNE DE SAINT-MAMMES (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)
Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-1700
Action : 15200205- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 550 000,00 € HT	50,00 %	775 000,00 €
		Montant total de la subvention	775 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-MAMMES
Adresse administrative : 2 RUE GRANDE
77670 SAINT MAMMES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur JOEL SURIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 10 février 2021 - 31 octobre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, etc.), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Saint-Mammès (3376 habitants - INSEE 2018) propose l'opération « Construction d'une restauration scolaire et périscolaire »
Les élèves demi-pensionnaires sont actuellement accueillis dans la salle des fêtes (maison des loisirs et de la culture) quotidiennement transformée en restaurant scolaire. Les conditions d'accueil ne sont pas optimales pour les enfants et le personnel communal. Le périscolaire est géré au sein des écoles et les salles de classe sont utilisées aussi pour leur fonctionnement quotidien. Il n'y a pas de lieu d'accueil pour les jeunes.
La commune souhaite ainsi créer un restaurant scolaire pour pouvoir préparer les repas sur place, et assurer un accueil périscolaire pour l'école maternelle et élémentaire. Le bâtiment de 660 m² comprendra un restaurant, une cuisine, des sanitaires, des locaux techniques, une salle avec entrée indépendante pour les jeunes ainsi que la création de cheminements entre les écoles et le bâtiment.

Le projet s'inscrit dans une démarche de construction Haute Qualité Environnementale (HQE) grâce à l'utilisation de matériaux biosourcés (pierre et bois), une isolation en textile recyclé et fibre de chanvre, un chauffage bois qui bénéficiera également à l'école voisine, l'implantation de panneaux photovoltaïques et la charte "chantier vert".

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 1 850 000 € HT, plafonné à 1 550 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- SAINT-MAMMES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 716 368,00	92,78%
ETUDES	133 632,00	7,22%
Total	1 850 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	775 000,00	41,89%
ETAT- DETR (sollicité)	370 000,00	20,00%
COMMUNE	705 000,00	38,11%
Total	1 850 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-367

DOSSIER N° EX058187 - CAR - REAMENAGEMENT ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE - POMPONNE (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)
Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-1700
Action : 15200205- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 120 000,00 € HT	50,00 %	560 000,00 €
		Montant total de la subvention	560 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAIRIE COMMUNE DE POMPONNE
Adresse administrative : 1 RUE DU GENERAL LECLERC - CS 50306
77400 POMPONNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2022 - 31 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Pomponne (4 108 habitants - INSEE 2018) propose l'opération "Réaménagement et extension de l'école maternelle".

L'évolution de la population de Pomponne ces dernières années a engendré de nouveaux besoins scolaires. Aussi, la commune prévoit de réaliser des travaux distincts les uns des autres au sein du groupe scolaire 'Les Cornouillers' qui regroupe une école maternelle et une école élémentaire : « Mise aux normes de l'école élémentaire et des extérieurs » (fiche IRIS EX058189), « Extension du restaurant scolaire » (fiche IRIS EX058190) et « Réaménagement et extension de l'école maternelle », objet de la présente fiche.

Pour libérer des locaux au sein du groupe scolaire 'Les Cornouillers', la commune a réalisé un nouvel accueil de loisirs à proximité des écoles.

Le programme de travaux objet de la présente fiche consiste en la mise aux normes des locaux de l'école maternelle et en la réintégration des locaux libérés par le départ du centre de loisirs afin d'y créer de nouvelles salles de classes. Il est, en particulier, prévu de relier l'école maternelle à l'ancien centre de loisirs par la réalisation d'un grand hall permettant la connexion entre les deux bâtiments et pouvant servir en journée de salle de motricité.

Un auvent translucide viendra s'insérer de part et d'autre de cette liaison pour, à la fois, protéger les accès et marquer l'entrée de l'école maternelle. L'accès existant et les bureaux à l'ouest de l'école seront réaménagés en salle de classe. L'ancienne salle de classe située à l'est de la maternelle sera transformée en accueil et bureaux à proximité de la liaison nouvellement créée entre les deux bâtiments. La salle de classe au nord-ouest du centre de loisirs sera affectée à un espace sanitaires/vestiaires. Une salle de classes sera créée au sud de la maternelle existante reprenant la forme en hexagone (en "nid d'abeilles") du bâtiment existant avec toiture à 2 pentes en zinc et châssis en aluminium. Un élévateur intérieur sera créé entre l'école et l'ancien centre de loisirs afin de compenser la différence de niveau de 85 cm et permettre l'accès de tous les élèves. La totalité de l'ancien centre de loisirs étant récupérée au profit de 4 classes et d'un dortoir, l'école maternelle offrira 8 salles de classe après les travaux, soit 2 classes supplémentaires par rapport à l'existant.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux est estimé à 1 282 825 € HT, plafonné à 1 120 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50 %.

Localisation géographique :
- POMPONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 282 825,00	100,00%
Total	1 282 825,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	560 000,00	43,65%
DEPARTEMENT 77 - Fonds d'Aménagement Communal - Sollicitée	256 565,00	20,00%
COMMUNE	466 260,00	36,35%
Total	1 282 825,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-367

DOSSIER N° EX058189 - CAR - MISE AUX NORMES AD'AP (AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME) DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DES EXTERIEURS - POMPONNE (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)
Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-1700
Action : 15200205- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	440 000,00 € HT	50,00 %	220 000,00 €
		Montant total de la subvention	220 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAIRIE COMMUNE DE POMPONNE
Adresse administrative : 1 RUE DU GENERAL LECLERC - CS 50306
77400 POMPONNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2022 - 30 avril 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Pomponne (4 108 habitants - INSEE 2018) propose l'opération "Mise aux normes Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) de l'école élémentaire et des extérieurs".

L'évolution de la population de Pomponne ces dernières années a engendré de nouveaux besoins scolaires. Aussi, la commune prévoit de réaliser des travaux distincts les uns des autres au sein du groupe scolaire 'Les Cornouillers' qui regroupe une école maternelle et une école élémentaire : « Réaménagement et extension de l'école maternelle » (fiche IRIS EX058187), « Extension du restaurant scolaire » (fiche IRIS EX058190) et « Mise aux normes de l'école élémentaire et des extérieurs », objet de la présente fiche.

Les bâtiments du groupe scolaire 'Les Cornouillers' ont été construits en 1975. Suivant le diagnostic réalisé le 3 septembre 2015 et conformément au projet de mise en accessibilité de l'ensemble des établissements et des installations du 25 septembre 2015 (dossier Ad'AP), ceux-ci nécessitent des mises aux normes, notamment en termes d'accessibilité pour tous au sein des bâtiments (essentiellement dans l'école élémentaire) ainsi que dans les cheminements extérieurs entre les bâtiments et depuis le domaine public.

Il est ainsi prévu la réalisation des aménagements et travaux suivants :

- Identification des potelets présents sur le trottoir par une peinture contrastée.
- Pose d'une signalétique appropriée.
- Création d'une place de stationnement PMR à proximité du portillon.
- Pose de bandes de guidage entre le portail et la porte d'entrée et entre la place PMR et le portillon d'accès.
- Installation d'un bouton d'appel sur l'interphone.
- Modification des portes d'accès par des menuiseries aux normes et modification des aires de manœuvre.
- Pose de bandes de repérage sur les vitrages.
- Remplacement de revêtements de sol (tapis...).
- Mise en œuvre de rampes coté extérieur des sorties de secours.
- Remplacement de blocs portes.
- Mise en place d'un élévateur permettant de desservir le rez-de-chaussée et l'étage de l'école élémentaire.
- Installation de mains courantes sur les différents escaliers.
- Création de sanitaires PMR destinés aux enfants et de points d'eau adaptés.

Les issus de secours de l'école élémentaire devront également être adaptées. Ces travaux comprennent notamment l'accès au bâtiment B par la réalisation d'une plateforme en béton pour rattraper les niveaux entre le dallage et la reprise de certains seuils.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux est estimé à 661 250 € HT, plafonné à 440 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50 %.

Localisation géographique :
- POMPONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	661 250,00	100,00%
Total	661 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	220 000,00	33,27%
ETAT (DETR) - Acquise	220 800,00	33,39%
COMMUNE	220 450,00	33,34%
Total	661 250,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-367

DOSSIER N° EX058190 - CAR - EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE - POMPONNE (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)
Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-1700
Action : 15200205- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	200 000,00 € HT	50,00 %	100 000,00 €
		Montant total de la subvention	100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAIRIE COMMUNE DE POMPONNE
Adresse administrative : 1 RUE DU GENERAL LECLERC - CS 50306
77400 POMPONNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2022 - 30 avril 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Pomponne (4 108 habitants - INSEE 2018) propose l'opération "Extension du restaurant scolaire".

L'évolution de la population de Pomponne ces dernières années a engendré de nouveaux besoins scolaires. Aussi, la commune prévoit de réaliser des travaux distincts les uns des autres au sein du groupe scolaire 'Les Cornouillers' qui regroupe une école maternelle et une école élémentaire : « Réaménagement et extension de l'école maternelle » (fiche IRIS EX058187), « Mise aux normes de l'école élémentaire et des extérieurs » (fiche IRIS EX058189) et « Extension du restaurant scolaire », objet de la présente fiche.

La restauration scolaire est déjà fortement sollicitée. Il est donc prévu d'étendre cet équipement pour assurer l'accueil de tous les rationnaires.

L'extension portera sur une des salles de repas présentant actuellement une structure alvéolaire en "nid d'abeilles" qui sera redimensionnée afin d'être plus aisée à agencer et à meubler. Ce réfectoire d'une superficie de 69 m² sera agrandi avec une extension au sud-est du restaurant scolaire de 79 m² permettant de profiter, à terme, d'une salle de restauration de 148 m².

Les travaux suivants sont prévus pour la réalisation de cette extension : travaux de réseaux et

terrassement, de maçonnerie, plâtrerie et carrelage, de menuiseries intérieures et extérieures, de charpente, couverture et étanchéité, de chauffage, d'électricité, de sols souples et de peinture.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût des travaux est estimé à 238 050 € HT, plafonné à 200 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50 %.

Localisation géographique :
- POMPONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	238 050,00	100,00%
Total	238 050,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	100 000,00	42,01%
DEPARTEMENT 77 - Fonds d'Aménagement Communal - Sollicitée	43 435,00	18,25%
COMMUNE	94 615,00	39,75%
Total	238 050,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-367

DOSSIER N° EX059021 - CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) - REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ANCIEN LOGEMENT DE L'INSTITUTEUR DE L'ECOLE MATERNELLE LE CEDRE EN DORTOIR - BOUAFLE (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)
Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-1700
Action : 15200205- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	107 164,00 € HT	50,00 %	53 582,00 €
		Montant total de la subvention	53 582,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOUAFLE
Adresse administrative : PLACE ERAMBERT
78410 BOUAFLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame SABINE OLIVIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 19 avril 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, architecte, maitre d'oeuvre) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est également motivée par la nécessité de débuter les travaux afin de permettre une livraison effective de l'équipement à la fin du 4ème trimestre 2021, compte tenu des conditions d'accueil dégradées de l'actuel dortoir aujourd'hui saturé.

Description :
La commune de Bouafle (2205 habitants INSEE 2018) propose l'opération suivante «Extension et réhabilitation de l'ancien logement de l'instituteur de l'école maternelle Le Cèdre en dortoir».

Le groupe scolaire de la commune de Bouafle est constitué de l'école maternelle "Le Cèdre" et de l'école élémentaire "Juliot Curie" toutes deux situées au 12 rue des Charnelles sur une parcelle de 8.565 m².
L'évolution de la population de Bouafle a entrainé une augmentation du nombre d'enfants scolarisés. Cela s'est déjà traduit par l'ouverture d'une 4ème classe de maternelles à la rentrée 2019. Actuellement, les

enfants des quatre classes partagent un dortoir prévu pour trois classes. La commune se trouve confrontée à l'urgence de créer un nouveau dortoir.

Le projet porte sur la réhabilitation de l'ancien logement de l'instituteur en une extension de l'école maternelle. Ce logement est accolé à l'école maternelle, sous la même toiture mais aucun accès n'existe actuellement par l'intérieur du bâtiment. L'opération va permettre de créer une liaison au niveau de l'entrée des petites sections et intégrera une rampe d'accès conforme à la réglementation.
L'extension correspond à une surface d'emprise au sol de 38 m² et d'une surface de plancher de 30,4 m², portant la surface plancher de l'ensemble du groupe scolaire à 1.958,4 m². Elle accueillera le dortoir de l'école maternelle ainsi que des sanitaires, un bureau et un espace rangement. Le dortoir actuel occupe une salle de classe qui sera restituée dans sa première activité ce qui permettra d'y installer la 4ème classe de maternelle actuellement localisée dans les locaux de l'école primaire et ainsi de répondre à l'accroissement des effectifs du primaire.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de l'opération s'élève à 273 757,35 € HT, plafonné à 107 164 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :
- BOUAFLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	45 308,36	16,55%
TRAVAUX	228 448,99	83,45%
Total	273 757,35	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	53 582,00	19,57%
DETR	82 127,21	30,00%
DEPARTEMENT YVELINES CPY+ (sollicité)	48 667,97	17,78%
COMMUNE	89 380,17	32,65%
Total	273 757,35	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-367

DOSSIER N° EX059023 - CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) - AUGMENTATION DE LA CAPACITE DU RESTAURANT SCOLAIRE - BOUAFLE (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)
Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-1700
Action : 15200205- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	153 892,00 € HT	50,00 %	76 946,00 €
		Montant total de la subvention	76 946,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOUAFLE
Adresse administrative : PLACE ERAMBERT
78410 BOUAFLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame SABINE OLIVIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, architecte, maitre d'oeuvre) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Bouafle (2205 habitants INSEE 2018) propose l'opération suivante «Augmentation de la capacité du restaurant scolaire».

L'évolution de la population de Bouafle a entrainé une augmentation du nombre d'enfants scolarisés. Cela s'est déjà traduit par l'ouverture d'une 4ème classe de maternelles à la rentrée 2019. Le restaurant scolaire est arrivé à saturation, ce qui nécessite d'augmenter sa capacité pour répondre aux besoins actuels et futurs.

La fréquentation du restaurant scolaire a crû plus rapidement que le nombre d'enfants scolarisés. Le nombre moyen de repas servis par jour est passé de 159 en 2019-2020 à 175 en 2020-2021 soit respectivement 66% et 71% des effectifs scolarisés. L'augmentation est principalement due aux maternelles ce qui se traduira mécaniquement par une augmentation des plus grands dans les années

qui viennent. Le fonctionnement actuel, une liaison froide avec deux services à table, a atteint sa limite. La solution la plus efficace pour répondre aux besoins, compte tenu des contraintes d'espace, consiste à passer en self le service pour les élèves du primaire, ce qui nécessite une extension de 30 m² du local et un réaménagement de la partie dédiée aux enfants du primaire. Ces travaux permettront par ailleurs d'améliorer l'acoustique du restaurant de façon à réduire le niveau sonore pendant les repas.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de l'opération s'élève à 264 646 € HT, plafonné à 153 892 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :
- BOUAFLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	32 646,00	14,53%
TRAVAUX	192 000,00	85,47%
Total	224 646,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	76 946,00	34,25%
DEPARTEMENT YVELINES CPY+ (sollicité)	69 889,60	31,11%
COMMUNE	77 810,40	34,64%
Total	224 646,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-367

DOSSIER N° EX059024 - CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) - RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX - BOUAFLE (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)
Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-1700
Action : 15200205- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	564 542,00 € HT	50,00 %	282 271,00 €
		Montant total de la subvention	282 271,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOUAFLE
Adresse administrative : PLACE ERAMBERT
78410 BOUAFLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame SABINE OLIVIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2021 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, architecte, maitre d'oeuvre) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Bouafle (2205 habitants INSEE 2018) propose l'opération suivante «Rénovation énergétique des bâtiments communaux».

Ce projet répond à des préoccupations d'optimisation énergétique et s'inscrit dans le cadre des textes relatifs à la transition énergétique, normes RE 2020. Il concerne six bâtiments municipaux : le groupe scolaire (école maternelle, école primaire et bâtiment périscolaire dit Le Tilleul), la mairie, la maison médicale pluridisciplinaire et la micro-crèche.
Sa réalisation permettra de réduire de 30% la consommation nette d'énergie de l'ensemble de ces bâtiments soit une économie de 25 000€/an, tout en améliorant le confort thermique des occupants. Les travaux consistent pour la majorité d'entre eux au renforcement de l'isolation des parois opaques (murs, toitures), au renouvellement des protections solaires, à l'amélioration du système d'éclairage (LEDs) et de ventilation. Une installation photovoltaïque est prévue pour le groupe scolaire et la maison médicale

pluridisciplinaire.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de l'opération s'élève à 844 100 € HT, plafonné à 564 542 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- BOUAFLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	110 100,00	13,04%
TRAVAUX	734 000,00	86,96%
Total	844 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	282 271,00	33,44%
DEPARTEMENT YVELINES CPY+ (sollicité)	256 384,00	30,37%
DSIL	14 000,00	1,66%
COMMUNE	291 445,00	34,53%
Total	844 100,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-367

DOSSIER N° EX059027 - CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) - AMENAGEMENT DE L'ILOT DE LA VIERGE - BOUAFLE (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)
Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-1700
Action : 15200205- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	674 402,00 € HT	50,00 %	337 201,00 €
		Montant total de la subvention	337 201,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOUAFLE
Adresse administrative : PLACE ERAMBERT
78410 BOUAFLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame SABINE OLIVIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2021 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, architecte, maitre d'oeuvre) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Bouafle (2205 habitants INSEE 2018) propose l'opération suivante «Aménagement de l'ilot de la Vierge».

L'ilot de la Vierge, situé dans le cœur ancien du bourg, est bordé sur son coté Est par la rue de la Vierge, au Sud par la rue de l'Eglise et au Nord par la rue de Laguillermie. Il est construit sur la partie sud (Maison de Laguillermie, annexes, édicules concessionnaires…). Le site s'ouvre en belvédère, au nord, sur la place de l'église et sur le panorama des champs cultivés en arrière-plan.
Il est, en l'état, peu valorisé, la maison de Laguillermie et ses annexes sont inutilisées depuis plus d'une décennie, toute la végétation a été supprimée pour servir de parking.

La commune, propriétaire de l'ilot, veut valoriser et dynamiser cet espace. Le projet comprend à la fois la démolition de l'appendice et de l'entrepôt, la réhabilitation de la maison de Laguillermie (mise aux normes

RE 2020, aménagement d'une salle d'exposition en rez-de-chaussée et d'un logement en duplex en R+1 et R+2) et enfin l'aménagement d'un espace paysagé végétalisé depuis la surface libérée par les démolitions.
Ce projet répond à plusieurs besoins :
- Prévenir la dégradation et le délabrement de la maison Laguillermie
- Honorer la mémoire de M. de Laguillermie (1841-1934), peintre et graveur français, qui a fait don de sa maison à la commune en aménageant une salle d'exposition qui permettra de valoriser ses œuvres et qui pourra également accueillir des expositions temporaires d'artistes locaux ou tout autre activité culturelle
- Accroitre de 5% le parc locatif de la commune
- Verdir le cœur du village avec l'aménagement d'un espace paysagé
- Augmenter l'espace de stationnement dans le centre ancien du bourg de 2 places supplémentaire, le parking passant ainsi de 16 à 18, tout en limitant la minéralisation su site, par utilisation de matériaux perméables et un verdissement de la zone.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de l'opération s'élève à 1 038 191€ HT, plafonné à 674 402 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :
- BOUAFLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	166 650,00	16,05%
TRAVAUX	871 541,00	83,95%
Total	1 038 191,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	337 201,00	32,48%
DEPARTEMENT YVELINES CPY+ (sollicité)	147 903,00	14,25%
DEPARTEMENT YVELINES (voirie VRD - sollicité)	122 276,00	11,78%
COMMUNE	430 811,00	41,50%
Total	1 038 191,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-367

DOSSIER N° EX057239 - CAR - REALISATION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE - TRIEL-SUR-SEINE (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)
Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-1700
Action : 15200205- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	750 000,00 € HT	50,00 %	375 000,00 €
		Montant total de la subvention	375 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TRIEL SUR SEINE
Adresse administrative : PLACE CHARLES DE GAULLE
78510 TRIEL SUR SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Cédric AOUN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2021 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, architecte, maitre d'oeuvre) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Triel-sur-Seine (12 081 habitants - INSEE 2018) propose l'opération suivante «Réalisation de la maison de la petite enfance».

Le programme de la maison de la petite enfance constitue un des projets principaux de la commune de Triel-sur-Seine en matière de développement éducatif territorial. Les équipements petite enfance dont dispose actuellement la commune consistent en 2 structures multi-accueils : un algéco vieillissant et vétuste qui date des années 1990, d'une capacité de 20 berceaux et un bâtiment construit en 2003, disposant de 45 berceaux qui manque d'aménagements et d'espaces adéquats. La commune dispose également de 3 micro-crèches (capacité de 10 berceaux chacune) et d'un relai assistante maternelle (RAM) de 206 places.
La commune enregistre environ 150 naissances par an, ce qui représente environ 450 demandes potentielles sur les 3 prochaines années et l'ensemble des structures d'accueil collectif et d'accueil

individuel ne permettront pas de couvrir la totalité des besoins. La création de la maison de la petite enfance comprendra le transfert des 45 berceaux existants, la création de 5 berceaux section bébé, le déménagement du RAM et la création d'un lieu d'accueil Parents-Enfants permettant de rassembler en un lieu unique le service petite enfance sur un site mieux identifié des parents. La commune a demandé dans son appel d'offre qu'une attention particulière soit portée sur l'intégration paysagère de cet équipement. Il sera attenant au centre de loisirs, situé en centre-ville, à proximité immédiate de la gare permettant aux parents d'y accéder rapidement depuis les transports en commun.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 2 972 045 € HT, plafonné à 750 000 €. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :
- TRIEL-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ETUDES	221 500,00	10,69%
TRAVAUX	1 851 445,00	89,31%
Total	2 072 945,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	375 000,00	18,09%
CAF	637 500,00	30,75%
COMMUNE	1 060 445,00	51,16%
Total	2 072 945,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-367

DOSSIER N° EX057241 - CAR - CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - TRIEL-SUR-SEINE (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)
Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-1700
Action : 15200205- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	750 000,00 € HT	50,00 %	375 000,00 €
		Montant total de la subvention	375 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TRIEL SUR SEINE
Adresse administrative : PLACE CHARLES DE GAULLE
78510 TRIEL SUR SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Cédric AOUN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2021 - 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Triel-sur-Seine (12 081 habitants - INSEE 2018) propose l'opération suivante «Construction du nouveau centre technique municipal».

Les services techniques de la commune de Triel-sur-Seine sont aujourd'hui répartis sur 4 différents sites, dont un situé en quartier pavillonnaire qui ne répond plus aux contraintes liées au voisinage et génère une pollution sonore.
La commune a émis le souhait de créer un nouveau centre municipal permettant de regrouper l'ensemble des activités (services bâtiment, logistique, espaces verts, fêtes et cérémonies, atelier informatique) et des moyens, son personnel techniques ainsi que les véhicules sur un même site. Les espaces extérieurs devront accueillir les différends espaces de stockages (terre végétale, sable, gravier, benne, matériel de déneigement…etc). Dépourvu de service de collecte des déchets verts, le site devrait permettre la récupération de certains végétaux à des fins de broyage, les copeaux seront proposés à l'utilisation personnelle des administrés ainsi que dans les massifs fleuris de la ville.
Enfin, la ville souhaite dédier un espace aux administrés, en allouant un local à des fins de réalisation de travaux légers et permettant d'organiser des ateliers en lien avec l'activité des services techniques. Le nouveau CTM sera situé au droit du complexe sportif et du tennis couvert sis 61/63 rue de Chanteloup, et le projet tiendra compte de facteurs d''intégration paysagère.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 1 273 555 € HT, plafonné à 750 000 €. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :
- TRIEL-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 273 555,00	100,00%
Total	1 273 555,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	375 000,00	29,45%
COMMUNE	898 555,00	70,55%
Total	1 273 555,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-367

DOSSIER N° EX058250 - CAR - BONUS ENVIRONNEMENTAL LIE A LA REALISATION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE - TRIEL-SUR-SEINE (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)
Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-52-204142-452004-1700
Action : 452004016- Contrat d'aménagement régional - Environnement - Actions territorialisées

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	500 000,00 € HT	50,00 %	250 000,00 €
		Montant total de la subvention	250 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TRIEL SUR SEINE
Adresse administrative : PLACE CHARLES DE GAULLE
78510 TRIEL SUR SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Cédric AOUN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2021 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Triel-sur-Seine propose l'opération suivante « Bonus environnemental lié à la construction d'une maison dédiée à la petite enfance ».

Le projet s'inscrit dans une démarche portée vers le respect de l'environnement, les économies d'énergie et l'utilisation de matériaux biosourcés et la commune souhaite inscrire le bâtiment dans une ambition haute allant au-delà de la future réglementation environnementale 2020.

Il prévoit la mise en place de 127 m² de panneaux photovoltaïques qui permettront de produire environ 150000 kwh par an soit l'équivalent de 40% de la consommation d'électricité prévisible de la crèche.

L'amélioration des performances thermiques du bâtiment sera obtenue par l'utilisation d'un enduit combinant deux matériaux naturels, chaux et chanvre, en remplacement d'un enduit minéral. Ce procédé optimise l'isolation et l'oeuvrabilité et permettra également une absorption des bruits environnants et un confort accru des occupants.
Les isolants classiques de couverture des bâtiments et des toitures terrasses seront remplacés par de la laine de bois permettant de renforcer les bénéfices en termes de déphasage thermique et ainsi de lisser les écarts de températures intérieures dus aux variations de températures extérieures ; gagner en confort

sans obligation d'utiliser la climatisation. Ce type d'isolant est certifié par le label de qualité européen NATUREPLUS attestant de l'utilisation d'une part élevée de matières premières renouvelables et dont l'exploitation génère le moins de substances nocives possible et la fabrication une faible consommation énergétique. Le dallage sera isolé sur toute la surface pour réduire les coûts de chauffage en période hivernal et les murs extérieurs et planchers seront élaborés à partir de produits biosourcés favorisant l'allègement du bâtiment, des économies de béton sur les fondations et la structure, une diminution de la consommation d'énergie et d'émission de CO^2.

L'objectif de la commune est que le bâtiment réponde à des exigences de résultats en matière de conception, de confort et de consommation d'énergie ainsi que des exigences de moyens.

L'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires est imputé dans la fiche EX057239.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de l'opération s'élève à 519 530 € HT (plafonné à 500 000 € HT). La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :
- TRIEL-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	519 530,00	100,00%
Total	519 530,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	250 000,00	48,12%
COMMUNE	269 530,00	51,88%
Total	519 530,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-367

DOSSIER N° EX058596 - CAR - BONUS ENVIRONNEMENTAL LIE A LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL- TRIEL-SUR-SEINE (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)
Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-52-204142-452004-1700
Action : 452004016- Contrat d'aménagement régional - Environnement - Actions territorialisées

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	500 000,00 € HT	50,00 %	250 000,00 €
		Montant total de la subvention	250 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TRIEL SUR SEINE
Adresse administrative : PLACE CHARLES DE GAULLE
78510 TRIEL SUR SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Cédric AOUN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2021 - 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Triel-sur-Seine propose l'opération suivante « Bonus environnemental lié à la construction d'un nouveau centre technique municipal».

La conception du futur centre technique municipal de la commune de Triel-sur-Seine répond à un objectif d'autonomie énergétique avec la production d'énergie par installation de panneaux photovoltaïques. Il prévoit une première pose de 120 m² de panneaux photovoltaiques puis un élargissement de la surface couverte avec un redimensionnement de la charpente. L'installation devrait produire environ 15000 kwh par an soit l'équivalent de 60% de la consommation d'électricité prévisible du centre technique municipal.
La priorité est également donnée à l'isolation pour diminuer au maximum les dépenses énergétiques, sans utilisation d'énergie fossile. Les murs extérieurs seront en bardage métallique et bois et l'isolation sera constituée par un isolant biosourcé, la laine de bois, qui par sa faible conductivité thermique augmentera l'inertie des parois extérieures et empêchera la chaleur de pénétrer le bâtiment, pour éviter un recours à la climatisation des bureau et atelier. D'autres mesures seront prises en compte pour inscrire le bâtiment dans cette démarche de respect de l'environnement (éclairage LED, règlementation thermique 2000 des commandes d'allumages, collecte des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts de la commune, l'alimentation des chasses d'eau et des aires de lavage).

L'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires est imputé dans la fiche EX057241.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de l'opération s'élève à 533 000 € HT (plafonné à 500 000 € HT). La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :
- TRIEL-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : VOLET TERRITORIAL/Aménagement durable et innovation urbaine

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	533 000,00	100,00%
Total	533 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	250 000,00	46,90%
COMMUNE	283 000,00	53,10%
Total	533 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-367

DOSSIER N° EX059192 - CAR - MAISON DE QUARTIER DES CHANTIERS - VERSAILLES (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)
Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-1700
Action : 15200205- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 000 000,00 € HT	50,00 %	500 000,00 €
		Montant total de la subvention	500 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VERSAILLES
Adresse administrative : 4 AVENUE DE PARIS
78000 VERSAILLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur François DE MAZIERES, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 février 2020 - 30 septembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, etc.), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage. En outre, le démarrage anticipé des travaux au 16/08/2021 est accordé du fait de la nécessité de maintenir ce calendrier pour une ouverture de l'équipement à la rentrée 2022.

Description :
La commune de Versailles (85 205 habitants - INSEE 2018) propose l'opération "Maison de quartier des Chantiers".
Les locaux actuels de la Maison de quartier des Chantiers (rue Edme Frémy) étant trop exigus et difficilement accessibles aux personnes à mobilité réduite, la Ville a décidé d'installer le projet sur le site du stade des Chantiers où se concentrent divers équipements (stade, aire de jeux pour enfants, EHPAD Lépine, foyer Eole) et une population relativement importante liée à la proximité de la gare.

Le nouvel équipement s'implante en lieu et place du bâtiment démoli de la direction des sports, avec une façade sur rue qui vient s'ancrer sur le mur de clôture en pierre meulière préservé et formant l'allège du bâtiment. Le projet, d'une surface de plancher de 990 m², comprend trois niveaux :
- Au rez-de-stade, dans un volume semi enterré au regard de la forte déclivité entre le parvis et le stade, sont aménagés les vestiaires et sanitaires destinés aux sportifs (hors assiette subventionnable du CAR)

ainsi que la loge du gardien et les locaux techniques.
- Au rez-de-parvis, le volume d'accueil permet d'accéder à la salle de quartier et à la cuisine pédagogique, mais aussi aux bureaux ouverts au public.
- A l'étage, se situent les salles polyvalentes dédiées aux différentes activités (arts plastiques, ateliers éducatifs, ateliers informatiques) et les bureaux des animateurs.
Les deux volumes du soubassement et de l'étage sont revêtus du même parement de briques de teinte beige clair. Les menuiseries du bandeau du rez-de-parvis et la baie d'accès au rez-de-stade sont posées en retrait de façades ; les menuiseries verticales de l'étage sont quant à elles posées au nu du parement brique. La toiture terrasse horizontale accueille une couche de substrat avec un tapis de plantes grasses. Deux auvents avec un bardage d'aluminium marquent les entrées respectives du bâtiment.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de l'opération s'élève à 3 111 064,92 € HT, plafonné à 1 000 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :
- VERSAILLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes et honoraires de maîtrise d'oeuvre	427 530,21	13,74%
Démolition	179 720,00	5,78%
Fondations, gros oeuvre, habillage façades	946 683,80	30,43%
Travaux et aménagements intérieurs	984 757,91	31,65%
Travaux vestiaires et douches (hors CAR)	370 000,00	11,89%
Appareil élévateur, équipements scénographiques	118 648,00	3,81%
VRD, aménagements extérieurs	83 725,00	2,69%
Total	3 111 064,92	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Département des Yvelines (acquis)	1 200 000,00	38,57%
Région Île-de-France (dispositif CAR)	500 000,00	16,07%
Région Île-de-France (dispositif équipements sportifs de proximité pour les vestiaires)	120 000,00	3,86%
CAF 78 (sollicité)	40 000,00	1,29%
Versailles	1 251 064,92	40,21%
Total	3 111 064,92	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-367

DOSSIER N° EX058811 - CAR - CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SCOLAIRE - COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE (94)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)
Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-1700
Action : 15200205- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 836 350,00 € HT	50,00 %	918 175,00 €
		Montant total de la subvention	918 175,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHEVILLY LARUE
Adresse administrative : 88 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
94550 CHEVILLY-LARUE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame STEPHANIE DAUMIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2021 - 31 janvier 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, etc.), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Chevilly Larue (19 863 habitants - INSEE 2018) propose l'opération « Construction d'un équipement scolaire ».

Ce nouveau groupe scolaire, d'une surface utile de 2 577 m², permettra de répondre aux besoins des habitants du nouvel écoquartier des Portes d'Orly. Le projet comprendra 4 classes maternelles et 6 classes élémentaires, un restaurant scolaire, un gymnase, des espaces communs avec l'accueil périscolaire.

Une attention particulière est portée à la performance environnementale avec inscription du projet dans la démarche des « Bâtiments durables franciliens ». Le niveau BEPOS sera atteint grâce à la conception bioclimatique du bâtiment. Une salle de fraîcheur est prévue pour répondre au plan canicule de l'Education nationale.

Le recours aux matériaux biosourcés sera privilégié : le bâtiment sera construit en ossature bois avec des parois en béton de chanvre. La création d'une noue dans la partie basse du terrain contribuera à la gestion alternative des eaux de pluie limitant les rejets au réseau. Les eaux pluviales pourront également être stockées pour être réutilisées. Les plantations sont conçues dans un objectif d'insertion paysagère, de développement de la biodiversité et de lutte contre les îlots de chaleur, avec une recherche de perméabilisation maximale de la parcelle (nombreux espaces plantés et végétalisés, cours oasis, jardin pédagogique, végétalisation des toitures…).

Les dépenses porteront principalement sur le terrassement et le gros œuvre, la réalisation des charpentes et couvertures, les menuiseries, le cloisonnement et les revêtements des sols et murs, la peinture, la plomberie, le chauffage et la ventilation, l'électricité et les aménagements extérieurs. Les dépenses d'équipement de l'office de restauration et au mobilier n'entrent pas dans la dépense subventionnable.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 10 446 542 € HT, plafonné à 1 836 350 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :
- CHEVILLY-LARUE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TERRASSEMENT ET GROS OEUVRE	1 779 232,23	17,03%
CHARPENTE COUVERTURE ETANCHEITE	2 133 891,17	20,43%
MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES	1 236 827,18	11,84%
BARDAGES ET VETURES	662 478,44	6,34%
CLOISONS, FAUX-PLAFONDS	821 544,33	7,86%
CHAUFFAGE VENTILATION	626 175,09	5,99%
AUTRES LOTS	2 108 413,56	20,18%
HONORAIRES	1 077 980,00	10,32%
Total	10 446 542,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	918 175,00	8,79%
ETAT DSIL (sollicité)	2 089 308,00	20,00%
COMMUNE	7 439 059,00	71,21%
Total	10 446 542,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-367

DOSSIER N° EX057044 - CAR - REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA GRANDE RUE - PHASES 1 ET 2 - JOUY-LE-MOUTIER (95)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)
Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-1700
Action : 15200205- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 066 476,00 € HT	50,00 %	533 488,00 €
		Montant total de la subvention	533 488,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JOUY LE MOUTIER MAIRIE
Adresse administrative : 56 GRANDE RUE
95280 JOUY-LE-MOUTIER
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2021 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Jouy-le-Moutier (16 214 habitants - INSEE 2018) propose l'opération « Réaménagement des espaces publics de la Grande Rue - phases 1 et 2 ».

La Grande Rue, qui traverse toute la ville, emprunte partiellement l'ancienne route départementale 55. Elle a été rétrocédée à la commune en 2019.

Pour répondre à un constat d'insécurité sur ce linéaire urbain, à un manque de place pour les piétons et à l'absence d'identité en lien avec le territoire, ce projet poursuit deux objectifs principaux :
- le premier consiste à proposer un nouveau partage de l'espace, en facilitant et en sécurisant les circulations piétonnes, en favorisant une circulation routière apaisée et en améliorant le fonctionnement urbain, notamment par un réaménagement du stationnement et la mise en accessibilité des arrêts de bus.
- il s'agit ensuite de mettre en valeur le patrimoine et de renforcer le lien avec le territoire.
Cela passera par l'utilisation de matériaux naturels, la mise en valeur des itinéraires de découvertes et des sentes par la désimperméabilisation des surfaces, par la végétalisation des éléments patrimoniaux tout au long de la traversée et par l'utilisation de la strate arborée pour créer des effets de portes et de seuils.

L'opération est conçue en 4 phases, qui correspondent à un découpage en 4 sections de la Grande Rue.

Seules la phase 1 allant du giratoire Saint-Jacques à l'église, et la phase 2, allant de la rue de la Vallée à la rue de Vauréal, sont proposées dans le cadre du présent Contrat d'aménagement régional.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de l'opération, portant uniquement sur les travaux, s'élève à 1 524 250,00 € HT, plafonné par la Région à hauteur de 1 066 976,00 €. La subvention est calculée au taux de 50 %.

Localisation géographique :

- JOUY-LE-MOUTIER

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 524 250,00	100,00%
Total	1 524 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	533 488,00	35,00%
DEPARTEMENT 95 - Sollicité	304 850,00	20,00%
COMMUNE	685 912,00	45,00%
Total	1 524 250,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-367

DOSSIER N° EX057045 - CAR - REALISATION D'UN BÂTIMENT POUR LES ARCHIVES COMMUNALES - JOUY-LE-MOUTIER (95)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)
Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016
Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-1700
Action : 15200205- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	333 024,00 € HT	50,00 %	166 512,00 €
		Montant total de la subvention	166 512,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JOUY LE MOUTIER MAIRIE
Adresse administrative : 56 GRANDE RUE
95280 JOUY-LE-MOUTIER
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2021 - 1 octobre 2023
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Jouy-le-Moutier (16 214 habitants - INSEE 2018) propose l'opération "Réalisation d'un bâtiment pour les archives communales".

Ce bâtiment sera construit à proximité immédiate du Centre technique municipal afin de permettre la conservation pérenne des fonds d'archives communales et l'ouverture du site au public.
Au rez-de-chaussée, le bâtiment intégrera des espaces de conservation, une salle pour le traitement des documents, un espace pour les éliminables et un bureau d'accueil et de consultation pour le public. Le premier étage accueillera un local dédié à un serveur d'archivage électronique, des bureaux permettant notamment l'installation du service de l'urbanisme, une salle de réunion et une réserve. En toiture terrasse, seront installés la centrale de traitement d'air ainsi que des panneaux photovoltaïques pour alimenter le bâtiment en électricité.
Ce projet vise principalement à réduire les risques élevés en termes de sécurité sur les locaux actuellement utilisés pour la conservation des archives, à optimiser leur gestion, à réinterroger le service aux habitants en ouvrant le centre technique municipal au public et à mettre en œuvre des actions de développement durable, en proposant des solutions réfléchies pour un bâtiment passif.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de l'opération s'élève au total à 865 000,00€ HT, plafonné pour la partie travaux à hauteur de 333 024,00€ HT. La subvention est calculée au taux de 50 %.

Localisation géographique :
- JOUY-LE-MOUTIER

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	865 000,00	100,00%
Total	865 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	166 512,00	19,25%
DEPARTEMENT 95 - Sollicité	95 150,00	11,00%
COMMUNE	603 338,00	69,75%
Total	865 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-367

DOSSIER N° 21005866 - CRT - REHABILITATION DE L'ECOLE CHARLES PERRAULT - COMMUNE DE VIRY-CHATILLON (91)

Dispositif : Contrat régional territorial (n° 00000801)
Délibération Cadre : CR07-12 du 28/06/2012
Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-1700
Action : 15200205- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	1 536 248,00 € HT	45,00 %	691 311,60 €
		Montant total de la subvention	691 311,60 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VIRY-CHATILLON MAIRIE
Adresse administrative : PLACE DE LA REPUBLIQUE
91178 VIRY-CHATILLON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Marie VILAIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 12 mars 2021 - 30 août 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, etc.), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :
La commune de Viry-Châtillon (30 706 habitants - INSEE 2018) propose l'opération "Réhabilitation de l'école Charles Perrault", en substitution de l'opération "Extension du centre de loisirs sans hébergement Paul Eluard" inscrite dans le contrat régional territorial.

Cette école maternelle construite en 1960 comprend 5 classes, une salle de motricité des espaces périscolaires dont une cuisine et un réfectoire. Elle accueille 146 enfants, dans 1 054 m² en rez-de-chaussée et a été agrandie de 202 m² en 2004 avec la création d'un accueil périscolaire et de deux dortoirs. Les réseaux, le clos et le couvert sont vétustes et conduisent à des dysfonctionnements de plus en plus fréquents.

Le projet de réhabilitation vise à améliorer significativement les performances énergétiques de l'équipement, notamment grâce à une isolation thermique des façades privilégiant les matériaux biosourcés, à la réfection de la toiture, au remplacement des menuiseries extérieures avec installation de

brise soleils. Il doit également améliorer le confort intérieur (réorganisation de certains espaces, rafraîchissement des locaux, amélioration de la qualité de l'air et de la qualité acoustique), permettre le désamiantage, la mise aux normes accessibilité et la prise en compte des préconisations de la commission de sécurité (création d'une issue supplémentaire, remplacement des portes intérieures). Le projet contribuera de surcroît à mettre en valeur le bâtiment et ses espaces extérieurs, ainsi qu'à une meilleure identification de l'entrée principale de l'école.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant des travaux s'élève à 1 749 814 € HT. La base subventionnable éligible est de 1 536 248 € HT. La subvention est calculée au taux de 45%.

Localisation géographique :
- VIRY-CHATILLON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
INSTALLATION DE CHANTIER, DEMOLITION ET DESAMIANTAGE	219 710,00	12,56%
GROS OEUVRE CARRELAGE PEINTURE SOLS SOUPLES	156 405,00	8,94%
COUVERTURE	231 780,00	13,25%
PLOMBERIE VENTILATION CHAUFFAGE ELECTRICITE	135 360,00	7,74%
PLACOPLÂTRE DOUBLAGE FAUX PLAFONDS	103 680,00	5,93%
RAVALEMENT, ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR	136 650,00	7,81%
MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES	457 200,00	26,13%
AUTRES DEPENSES NON ELIGIBLES	213 566,00	12,21%
HONORAIRES	95 463,00	5,46%
Total	1 749 814,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	691 311,60	39,51%
ETAT DSIL (sollicité)	375 000,00	21,43%
COMMUNE	683 502,40	39,06%
Total	1 749 814,00	100,00%

Annexe n°4 à la délibération : avenant n°1 au Contrat Régional Territorial (CRT) de Viry-Chatillon (91)

AVENANT N° 1 AU CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL
DE VIRY-CHATILLON (91)

La Région Ile-de-France, sise à Saint-Ouen-sur-Seine (93400) – 2 rue Simone Veil, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE, en vertu de la délibération n° CP 2021-367 du 22 septembre 2021 ;

ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

La Commune de Viry-Chatillon, sise à Viry-Chatillon (91170) – Place de la République, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Marie VILAIN, en vertu de la délibération n° 16 du 11 février 2021,

ci-après dénommée « la Commune »

d'autre part,

Après avoir rappelé :

- le contrat régional territorial de Viry-Chatillon signé le 5 décembre 2016
- la délibération de la Commission permanente du Conseil régional n° CP 16-598 du 17 novembre 2016,
- la délibération n° CR 07-12 du 28 juin 2012 adoptant le dispositif Contrat Régional Terrirorial, modifiée par la délibération n°CP 2016-598 du 17 novembre 2016,
- la délibération du conseil municipal n° 16 du 11 février 2021,

Et la délibération de la Commission permanente du Conseil régional n° CP 2021-367 du 22 septembre 2021 ;

La commune de Viry-Chatillon, par courrier en date du 18 mai 2021, souhaite annuler l'opération relative à l'extension du CLSH Paul Eluard (pas encore affectée) et solliciter un avenant pour y substituer une nouvelle opération relative à la réhabilitation de l'école Charles Perrault. En effet, cette opération apparaît désormais davantage prioritaire compte tenu de diagnostics techniques menés sur la structure, en particulier la toiture, appelant une réfection sans délai. Les travaux devraient être engagés fin 2021 et achevés en août 2022. Par ailleurs, la programmation des travaux sur le CLSH Paul Eluard, situé en périmètre NPNRU, pourra être coordonnée avec le programme de l'ANRU qui sera déployé ultérieurement sur le territoire de la commune.

Article 1 :

L'annexe 1 du contrat initial est modifiée comme suit :

CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL
VIRY-CHATILLON (91)
Echéancier financier prévisionnel

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE		DETAIL DU TAUX (PLAFONNE A 50 %)							
			2016	2017	2018	2019	2020	Montant en €	Taux % (plafond à 50 %)	Taux plancher 15 %	Réduction inégalités sociales et territoriales	Logements sociaux				Eco-responsabilité *	Exemplarité SDRIF
											15%	Malus 10 %	5%	10%	15%	5%	5%
Extension du groupe scolaire Camus	1 978 350,00	1 027 310,00			1 027 310,00			462 289,50	45	15	15				15		
Extension du CLSH Paul Eluard	2 686 200,00	2 686 200,00			330 000,00	2 356 200,00		1 208 790,00	45	15	15				15		
Création d'un city stade	193 333,00	159 600,00	159 600,00					71 820,00	45	15	15				15		
TOTAL	**5 754 215,60**	**3 873 110,00**	159 600,00		1 357 310,00												
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			**71 820,00**		**610 789,50**	**1 060 290,00**		**1 742 899,50**									

* Le versement du solde de la subvention est conditionné à la présentation des labels prévus dans la fiche 3 de la délibération CR 92-11

CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL
VIRY-CHATILLON (91)
Echéancier financier prévisionnel modifié

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE		DETAIL DU TAUX (PLAFONNE A 50 %)							
			2018	2019	2020	2021	2022	Montant en €	Taux % (plafond à 50 %)	Taux plancher 15 %	Réduction inégalités sociales et territoriales	Logements sociaux				Eco-responsabilité *	Exemplarité SDRIF
											15%	Malus 10 %	5%	10%	15%	5%	5%
Extension du groupe scolaire Camus	1 978 350,00	1 027 310,00		821 848,89		205 461,11		462 289,50	45	15	15				15		
Réhabilitation de l'école Charles Perrault	1 749 814,00	1 536 248,00				261 162,00	1 275 086,00	691 311,60	45	15	15				15		
Création d'un city stade	193 333,00	159 600,00			121 867,68	37 732,32		71 820,00	45	15	15				15		
TOTAL	**3 921 497,00**	**2 723 158,00**	0,00	821 848,89	121 867,68	504 355,43	1 275 086,00										
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			**0,00**	**369 832,00**	**54 840,46**	**226 959,94**	**573 788,70**	**1 225 421,10**									

* Le versement du solde de la subvention est conditionné à la présentation des labels prévus dans la fiche 3 de la délibération CR 92-11

Article 2 :

Abandon de l'opération « Extension du CLSH Paul Eluard » qui est remplacée par l'opération « Réhabilitation de l'école Charles Perrault ».

Article 3 :

Les autres stipulations du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées**.**

Fait en deux exemplaires originaux.

A Viry-Chatillon, le
Pour la Commune de Viry-Chatillon
Le Maire

Jean-Marie VILAIN

A Saint-Ouen-sur-Seine, le
Pour la Région Ile-de-France
La Présidente du Conseil Régional

Valérie PECRESSE